

Michał Wojciechowski

Trois genres de définitions dogmatiques : doxologie, apologie kérygème : une hypothèse de travail et ses applications œcuméniques

Collectanea Theologica 69/Fasciculus specialis, 59-73

1999

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

MICHAŁ WOJCIECHOWSKI

TROIS GENRES DE DÉFINITIONS DOGMATIQUES: DOXOLOGIE, APOLOGIE, KÉRYGME. UNE HYPOTHÈSE DE TRAVAIL ET SES APPLICATIONS OECUMÉNIQUES

À la lumière des recherches la notion de dogme se montre complexe¹. Ici, nous voudrions nous limiter à un aspect formel et littéraire du problème, examinant surtout les rapports possibles entre la définition dogmatique et son contenu. Nous prendrons en considération les thèses proclamées comme dogmes, et cela surtout pour dégager leur „genres littéraires” éventuels. Après avoir identifié ces genres, les manières de présenter la vérité dans les définitions dogmatiques, il deviendra possible de mieux comprendre leur contenu.

Nous allons préférer comme exemples certaines thèses dogmatiques de l’Eglise catholique proclamées après la rupture avec l’Orthodoxie et avec la Réforme. Pourtant, le problème pourrait être généralisé assez facilement. Pour cette présentation on a choisi les dogmes importants sur le plan oecuménique.

Les documents dogmatiques possèdent une forme littéraire habituelle (introduction solennelle; exposition du problème et une description de la solution; définition dans le sens propre exprimée par une proposition affirmative ou négative; formule d’exclusion). La définition dogmatique a certainement des traits exceptionnels quant à la forme, quant au contenu (elle se distingue par son lien privilégié avec la vérité révélée et avec la foi) et quant à l’auteur (Conciles, papes). Ces signes distinctifs permettent de l’opposer aux autres formes de l’annonce de la foi.

Ces particularités indéniables mènent presque automatiquement vers la conviction que la définition dogmatique constitue un genre homogène. On suppose une certaine relation bien défini existant entre la formulation et le contenu. Une telle conviction semble être partagée par ceux qui affirment le

¹ Cf. ex.: W. Kasper, *Le dogme et l’Evangile*, Bruxelles 1967.

dogme et par ceux qui le critiquent; on voit dans la définition un outil de standard pour présenter les thèses, une voie d'accès plus ou moins évidente au contenu du dogme qui demeure un objet propre de la réflexion.

Et cependant, les sources de la Révélation, les moyens de sa transmission (autres que le dogme) et la théologie en général ne manifestent point une homogénéité semblable. La Bible, l'enseignement ordinaire de l'Eglise et toute la littérature théologique révèlent une grande pluralité de genres et de formes.

Ceux qui proclamaient les dogmes, désiraient certainement créer une forme stable pour définir les vérités de la foi. En effet, quand on analyse les formules dogmatiques seules, on voit surtout des traits communs. Pourtant, si nous prenons en considération le contenu et tout le contexte historique et théologique des dogmes, les grandes différences se manifestent. Les raisons et les buts de leur proclamation sont multiples. Leurs relations aux autres vérités et aux opinions contraires paraissent assez complexes.

Ces constatations, connues et même banales, ne s'appliquent pas uniquement aux formulations des dogmes, influencées par les circonstances historiques², mais aussi à la façon de concevoir la notion de thèse dogmatique. Néanmoins, il ne suffit pas d'examiner l'évolution du concept du dogme et les changements historiques de ses formes (confession, définition etc.), car le contexte des dogmes particuliers de la même époque peut varier, tandis que les dogmes formulés dans les époques éloignées peuvent résulter d'une approche semblable. En outre d'une évolution historique, il est possible de chercher une division systématique.

En effet, nous arrivons à identifier derrière les formules dogmatiques des attitudes et des intentions implicites qui sont fort diverses. En conséquence, la relation de la formule au contenu exprimé peut varier. La définition dogmatique n'est pas un genre homogène. Malgré des traits formels communs, les thèses dogmatiques étaient présentées et formulées d'une manière diversifiée et de plusieurs points de vue.

Les genres possibles de définitions dogmatiques

Comment préciser la distance entre la formule et son contenu? Quelles peuvent être les relations différentes „parole – contenu” dans les formules dogmatiques? Autrement dit, quels sont, cachés sous le masque

² Cf. la déclaration *Mysterium Ecclesiae* du 24.06.73, Doc. Cath. 1636 de 15.07.73, p. 667.

de la forme unique, les genres littéraires de la définition dogmatique et du dogme en général? De quelle manière le contenu de la foi peut être exprimé par la forme de la définition dogmatique; comment est elle utilisée réellement?

Pour répondre à ces questions, il faudrait considérer tout l'acquis dogmatique de l'Église et par la voie de synthèse arriver à une solution générale. Cependant, puisque la forme unique efface les différences entre les genres, cette méthode n'est ni simple, ni convenable. Une méthode hypothétique et expérimentale paraît plus promettante: après avoir proposé une division en genres, nous allons vérifier rapidement sur quelques exemples connus si les dogmes particuliers pourraient être classés selon ces genres. Comme leur forme extérieure est plus ou moins unifiée, nous chercherons les traits des genres aussi dans les conceptions théologiques correspondantes et dans le contexte historique.

Notre hypothèse de départ résulte d'une classification générale de la littérature théologique. On y trouve les groupes suivants³: 1. prière et liturgie – dont le but est de glorifier Dieu; d'une manière concise la glorification est exprimée par la *doxologie*; 2. *apologie*, polémique, défense de la foi et la critique des erreurs; 3. *kérygme*, prédication, catéchèse, enfin traités théologiques – ce qui sert à enseigner les vérités essentielles dans une situation concrète et actuelle, dans un langage de l'époque (avec ses limitations...). Les mots soulignés seront pris, faute de mieux, pour les noms des genres.

Nous trouvons facilement ces genres dans la Bible, dans la littérature patristique, dans les textes pontificaux et conciliaires. Il paraît que les dogmes les contiennent aussi, les modifiant seulement par une objectivisation formelle et par la proclamation solennelle dans un document officiel.

La division ainsi postulée ne doit pas être complète: l'existence d'autres sortes de dogmes serait possible. Elle n'est pas une disjonction stricte – au contraire, les genres peuvent parfois se mêler. Il y a des dogmes qui sont davantage polémiques, mais qui ont aussi des traits kérygmatisques etc.; même si l'un facteur domine, les autres ne disparaissent pas. Les dogmes principaux et anciens (Trinité, Incarnation, Salut, Création; les confessions primitives) présentent des traits de tous les genres. Tou-

³ La séparation de ces groupes est parfois difficile; comme la littérature précède toujours ses classifications théoriques, les genres littéraires ont une tendance à se mêler. Ensuite, les groupes peuvent être encore sous-divisés.

tefois, cette division permettra de discerner des dimensions importantes des dogmes et aussi de classer et éclairer plusieurs thèses difficiles.

Une autre classification a été proposée par E. Schlink⁴. Il discerne: prière, doxologie, témoignage, enseignement, confession. Donc, il ne considère que certaines formes de la littérature théologique primitive, alors que nous prenons comme critères le destinataire principal (Dieu – hommes) et ensuite l'approche respectivement défensive ou positive, ce qui donne une division plus générale correspondant à certaines attitudes élémentaires à l'égard de la vérité (glorification, défense, enseignement); ces attitudes influencent profondément les moyens d'expression, donc aussi les genres.

Dans son analyse de l'énoncé dogmatique, Schlink considère ainsi les formes (ex.: hymne), la confession étant la forme de la base. Il est pour lui très important de constater la nécessité d'étudier les formes pour bien comprendre le contenu des thèses dogmatiques. Il souligne en particulier l'enseignement et la doxologie; l'apologie n'est mentionnée qu'une seule fois, à propos de la *Confessio Augustana*. Son raisonnement suppose la dogmatique protestante ce qui se manifeste dans le choix des sources (la Bible, les confessions anciennes et protestantes) et dans la tendance de se réduire à une essence du dogme, aussi bien sur le plan théologique (le Christ) que philosophique ou historique. Dans les conclusions, E. Schlink affirme que l'énoncé dogmatique montre une unité et suggère le retour à sa forme primitive et ancienne, c'est-à-dire à la confession.

Malheureusement, ses conclusions seraient difficiles à vérifier si l'on tenait compte des décisions dogmatiques des conciles et des dogmes de l'Eglise catholique, exprimés d'habitude à l'aide d'une forme unifiée de la définition dogmatique. Là, il nous faut chercher des genres et des structures sous-entendus. On ne peut se limiter aux formes extérieures des dogmes!

Dogmes „doxologiques”

Nous mettrons ici les vérités de la foi qui sont enracinées plus dans la liturgie, la mystique, la prière que dans les raisonnements théologiques. Qui les proclame, veut rendre gloire au Dieu et à ses oeuvres, et non polémiser ou enseigner. Elles résultent plutôt du principe *lex orandi, lex*

⁴ Cf. E. Schlink, *Die Struktur der dogmatischen Aussage als oekumenisches Problem*, Kerygma und Dogma, t. 3, 1957, p. 251-306. Repris dans *Oekumenische Dogmatik*, Göttingen 1983, 33-51.

credendi; souvent on les associe avec les fêtes. Elles peuvent se concentrer, comme une méditation, sur un objet choisi.

„Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit”, ce n’est pas une version liturgique du dogme trinitaire, mais son expression nécessaire et ancienne. Et *vice versa*: pour la doxologie, une formulation „objectivante” est un complément naturel. L’objectivisation des dogmes doxologiques est pourtant secondaire: la doxologie précède le dogme, en présentant la vérité dans un acte d’adoration.

1. *Dogmatique mariale*. Il est très frappant que la personne de la Mère de Dieu occupe beaucoup plus de place dans le culte et dans la piété que dans la Bible ou même dans le dogme et dans la théologie. Enracinée dans la tradition ancienne, cette situation paraît tout de même normale. Le rigorisme qui réduit le culte aux dogmes et la piété qui veut dogmatiser tout le contenu du culte sont des tendances exagérées. Un lien entre ce qu’on vénère et ce qu’on proclame officiellement est néanmoins nécessaire. C’est pourquoi les thèmes principaux du culte marial se sont trouvés parmi les dogmes.

L’attitude fondamentale de l’Eglise catholique à l’égard de la Mère de Dieu n’est pas différente de celle de l’Eglise orthodoxe. Toutes les deux désirent la vénérer dans la liturgie et dans la prière. Il paraît que le fait de formuler plus officiellement certains motifs de cette piété ne constitue aucune différence décisive, si l’on tient compte de la dépendance du dogme par rapport au culte, au lieu de leur attribuer une existence séparée.

2. *Immaculée Conception*. La vénération de la Mère de Dieu a précédé les thèses précises sur son sujet. Une très ancienne croyance dans sa sainteté et dans son impeccabilité est la source de ce dogme. Le terme «Immaculée Conception» explicite les motifs de la vénération dans un langage théologique (un aspect „kérygmaticque”), quoiqu’il paraisse avoir aussi une note émotionnelle.

La présence de ces motifs peut être constatée dans l’histoire du dogme. Par exemple, l’introduction officielle de la fête est mise en rapport avec la piété déjà existante (Sixte IV, 1483: DS 1400, 1425s; cf. Concile de Trente: DS 1516). Le langage liturgique domine, les motifs polémiques dans les documents officiels sont tardifs et secondaires (DS 1973, 2324).

Avant la proclamation du dogme en 1854, une enquête adressée aux évêques a montré que l’Immaculée Conception avait déjà été un objet de la foi et de la piété. La bulle *Ineffabilis Deus* se réfère à la sainteté et à la perfection de la Vierge Marie (DS 2801s). La définition même est pour-

vue d'une introduction qui déclare les intentions doxologiques: *Ad honorem sanctae et individuae Trinitatis, ad decus et ornamentum Virginis Deiparae, ad exaltationem fidei catholicae...* (DS 2803)⁵. Autres sortes de dogmes ont parfois des motifs semblables dans leurs introductions. Pourtant, proclamant la gloire de Dieu et du Christ aussi bien que la joie de l'Eglise, ils n'évoquent pas l'objet même de la définition.

3. *Assomption*. Ce cas est assez semblable. La foi exprimée dans le culte précède le dogme; la fête de l'Assomption est connue depuis VII^e siècle⁶. L'introduction à la définition souligne la glorification: *Ad omnipotentis Dei gloriam (...) ad sui Filii honorem (...) ad eiusdem augustae Matris augendam gloriam (!) et ad totius Ecclesiae gaudium exultationemque...* (DS 3903)⁷.

Dogmes „apologétiques”

L'existence de cette sorte de dogmes peut inquiéter, car l'apologie, même juste, est un genre en principe unilatéral et partial. Il y a tout de même des situations qui justifient son usage: quand il faut rejeter une extrémité tout en laissant une place pour les solutions positives ou dégager un aspect important du problème et le mettre en lumière. L'apologie contient la vérité, bien qu'elle la présente d'un seul côté.

Ensuite, ce genre est difficile à éviter, parce que la pensée humaine prend volontiers les formes unilatérales. Les ruptures dans le christianisme poussaient à formuler les problèmes de la foi d'un seul point de vue, dans les polémiques et dans les controverses. Cette attitude a marqué plusieurs époques dans l'histoire de l'Eglise, elle marque toujours notre manière de penser.

Un dogme apologétique se caractérise donc par l'existence des thèses et des tendances opposées. La proclamation du dogme résulte des besoins actuels; l'Eglise défend ses principes qui semblent se trouver en danger ou qui sont négligés – une telle attitude apologétique précède le do-

⁵ „Pour l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour l'honneur et la gloire de la Vierge, Mère de Dieu, pour l'exaltation de la foi catholique”. Textes du Denzinger-Schönmetzer cités en fr. selon G. Dumeige, *La foi catholique*, Paris 1975.

⁶ Cf. LThK I, p. 1070.

⁷ „Pour la gloire du Dieu tout-puissant (qui a répandu sur la Vierge Marie les largesses d'une bienveillance toute particulière), pour l'honneur de son Fils (...) pour une plus grande gloire de son auguste Mère et pour la joie et l'exultation de toute Eglise”.

gme. Par conséquent, sa formulation, une apologie officielle et dogmatisée, reste à l'intérieur d'une dialectique actuelle. Lorsqu'on arrive à la surmonter, la formule apparaît partielle et insuffisante par rapport à la vérité proclamée. Pareillement, lorsque l'adversaire modifie sa position, le rejet doit être réexaminé. En tous cas, pour bien comprendre le dogme il faut l'étudier dans son contexte polémique.

Les dogmes apologétiques, même nombreux, ne créent pas un système complet et durable. Concentrés sur les points actuellement mis en doute, ils laissent des places vides juste à côté, les problèmes qui demandent une solution et les raisonnements à achever.

1. *Filioque*. Il paraît que le *Filioque* a été un fruit de la théologie trinitaire fondée sur les notions latines, différentes de leurs prototypes grecs. En tant qu'une thèse théologique le *Filioque* a des traits kérygmatisques – il exprime la foi en l'Esprit-Saint dans certain langage, époque, milieu. Répandu en Occident et ensuite adopté par les papes, il est devenu un objet du conflit avec l'Orient. L'Eglise latine demandait une acceptation du *Filioque* et à Florence elle a réussi à imposer son point de vue⁸. En tant qu'un dogme le *Filioque* est apologétique. Sans nier ni attaquer la théologie grecque, le décret d'union s'occupe de la présentation et de la défense du *Filioque* (DS 1300-2), ce qui en fait une apologie officielle. Il ne contient que la terminologie et les arguments d'une seule partie.

Une théologie complète de la procession devrait tenir compte, après le *ex Patre* traditionnel, aussi du *Filioque*, du *ek monou tou Patros* et du *per Filium*. Le *Filioque*, étant une thèse partielle, pourrait quitter le Symbole⁹.

2. *Concile de Trente*. Le concile avait comme but la défense de la tradition catholique contre la Réforme¹⁰. Bien qu'il répète et formule d'une façon positive plusieurs thèses traditionnelles et qu'il envisage encore la réconciliation, son attitude générale demeure polémique. Plusieurs faits le témoignent: le nombre et la signification des canons d'exc-

⁸ Cf. A. De Halleux, *Pour un accord oecuménique sur la procession de l'Esprit-Saint et l'addition du Filioque au Symbole*, dans: *La théologie du Saint-Esprit dans le dialogue oecuménique* (Document „Foi et Constitution” 103), Paris 1981, p. 86s.

⁹ Quant aux propositions plus détaillées, je me permets de renvoyer aussi à mon article: *Trois formules sur l'origine du Saint-Esprit: ex Patre, ex Patre Filioque, ex Patre per Filium*, *Nova et Vetera*, t. 57, 1982, p. 188-200. En polonais: *SiDE* 1989 n. 3/4, 13-26.

¹⁰ Cf. ex.: la bulle de convocation de 22.05.1542, *Concilium Tridentinum IV*, Friburgi 1904, p. 226ss.

lusion dirigés contre des erreurs particulières (les thèses positives semblent réduites à leur explication, elles reprennent les mêmes motifs groupés et coordonnés); le langage plein d'expressions polémiques; le choix de problèmes; la multitude de formulations qui ne s'expliquent que par l'existence des opinions différentes (ex.: justification, sacrifice de la Messe, même mariage¹¹).

Quant aux thèses connues depuis longtemps et formulées d'une manière plus kérygmatisée (une proclamation des vérités traditionnelles dans un contexte actuel), nous pouvons penser que sans une polémique avec la Réforme soit on ne les aurait pas dogmatisées, soit on l'aurait fait d'une autre façon (canon de la Bible, transsubstantiation).

3. *Justification*. Le décret de justification (DS 1520-83) a été destiné surtout à la réfutation des opinions de Luther et de Calvin. Il répète également la condamnation du pélagianisme, parce que les réformateurs accusaient l'Église romaine de commettre cette erreur. La justification par la foi seule a été donc rejetée (DS 1559) etc. En condamnant les thèses exagérées, on n'a pas cherché leurs éléments constructifs. Les problèmes de liens entre la foi¹² et la grâce, le mérite, la justification, n'ont pas été résolus. Une nouvelle approche de la théologie, le langage nouveau des réformateurs n'a trouvé aucun reflet positif. Le système de notions demeure traditionnel (ex.: DS 1529 – quatre causes de la justification). En conséquence, le décret ressemble à un traité polémique et minimise le fond commun avec les adversaires.

4. *Sacrifice de la Messe*. Cette doctrine n'avait pas été dogmatisée avant le Concile de Trente qui lui a consacré un décret presque entier (DS 1738-59). Il proclame que la Messe est un vrai sacrifice et non seulement une commémoration du Sacrifice de la Croix qui s'accomplit (*peragitur*) dans la Messe, et ensuite que la Messe est un sacrifice propitiatoire pour les vivants et les morts. En rejetant les opinions contraires et peu équilibrées, on a fait du sacrifice la notion centrale de la théologie de la Messe.

Il est remarquable que le décret ne mentionne pas l'Eucharistie (sauf à propos de la communion du prêtre) et que dans le décret de l'Eucharistie (11 ans plus tôt, DS 1635-61) il n'y a aucune mention du sacrifice ni même de la messe! Est-ce qu'il s'agit d'une distinction méthodique?

¹¹ Sur cette dernière question, moins connue, cf. P. Franzen, *L'autorité des Conciles* (excur-sus), dans: *Problèmes de l'autorité* (Unam Sanctam 38), Paris 1962, p. 97ss.

¹² *Ibidem*, p. 93-7, sur l'usage de la notion de foi par ce concile.

Comment une telle séparation des sujets si proches était possible? Apparemment, une théologie de type apologétique ne crée pas de synthèses, mais elle s'occupe des points particuliers qui sont actuellement mis en doute.

5. *Vatican I*. Ce concile a eu lieu dans une atmosphère du conflit avec le monde d'alors (*Syllabus*). Face à une critique violente, une attitude polémique et apologétique de l'Eglise était inévitable. Les préparations et la convocation du concile par Pie IX ont été ainsi motivées¹³. Les documents du concile sont marqués par les controverses.

Les canons de la constitution *Dei Filius* (de la foi catholique) se dirigent chacun contre une erreur actuelle (DS 3021-43), bien que ses thèses positives soient dérivées de la tradition (un élément kérygmaticque).

Dans le schéma *De Ecclesia* proposé à la discussion, plusieurs passages s'expliquent par la volonté de réfuter les opinions protestantes, anglicanes, gallicanes, libérales et même certaines pratiques politiques (droit de *placet*); par contre, l'Orthodoxie est à peine mentionnée ce qui s'explique le mieux par le manque d'un conflit actuel et vivant. La version nouvelle du schéma (non présentée à cause de la suspension du concile) a été conçue d'une manière plus positive, mais elle a corrigé surtout les défauts concernant la structure intérieure de l'Eglise, critiqués par les évêques; les canons sévères ont été, bien entendu, conservés¹⁴.

Une partie de ce schéma a servi de base pour la constitution *Pastor Aeternus* (DS 3050-75). Elle peut être caractérisée comme une apologie de la fonction du pape. Elle reprend beaucoup des polémiques antérieures sur ce sujet. Elle confirme toutes les revendications à propos de la genèse de la papauté et du pouvoir suprême dans l'Eglise. Au bout du texte se trouve la thèse la plus forte: la définition de l'infalibilité papale.

A l'époque, l'influence et l'autorité du pape étaient affaiblies au maximum: l'hostilité d'autres confessions, la laïcisation, l'émancipation des pays et des souverains catholiques, la perte proche de l'état qui depuis mille ans avait garanti l'autorité papale d'une manière visible. Face à cette situation, on a rappelé les droits du pape qui semblaient décliner

¹³ Cf. Mansi 50, 193*-200* (=49 bis, 1249-56), surtout 195* sur les dangers doctrinaux et moraux de l'époque. La même chose dans les voix des cardinaux et des évêques consultés en 1865: t. 49, 9-202 et le résumé col. 201-38, surtout 203. La préface au t. 49, 1-8 est assez instructive à l'égard d'une réception apologétique du concile (par card. Billio, son participant).

¹⁴ Cf. Mansi 51, 539-636; 53, 308-17. Comm. R. Aubert, *L'Ecclésiologie au concile du Vatican*, dans: *Le Concile et les conciles* (Unam Sanctam, hors serie), Chevotogne-Paris 1960, p. 248-62.

par la suite de la critique des adversaires et de la situation générale. La perte de la position traditionnelle en Europe a été, paraît-il, compensée par l'affirmation de sa fonction dans l'Eglise.

6. *Infalibilité du magistère papal*. *Pastor Aeternus* s'appelle officiellement la première constitution dogmatique de l'Eglise du Christ. On a commencé les réflexions sur l'Eglise par la personne du pape; ses droits et son infalibilité ont été traités avant l'infalibilité de l'Eglise, bien qu'on affirme que le pape jouit de l'infalibilité donnée à l'Eglise par le Christ. L'apologie de l'Eglise commence par le point le plus attaqué; on a choisi de la tradition de qui servait le mieux à ce but.

La formulation du dogme demeure tout de même assez prudente. Après les discussions on a imposé des conditions strictes aux situations dans lesquelles le pape enseigne d'une manière infalible: *Romanum Pontificem cum ex cathedra loquitur, id est cum omnium Christianorum pastoris et doctoris munere fungens pro suprema sua Apostolica auctoritate doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam definit per assistantiam divinam ipsi in beato Petro promissam infallibilitate pollere qua divinus Redemptor Ecclesiam suam in definienda doctrina de fide vel moribus instructam esse voluit; ideoque eiusmodi Romani Pontificis definitiones ex sese non autem ex consensu Ecclesiae irreformabiles esse* (DS 3074)¹⁵. Si le pape définit un dogme, il doit le faire tout consciemment, en vertu de son autorité suprême et de sa fonction pastorale dans toute Eglise.

Le dogme en question provoque des grandes difficultés œcuméniques. Qu'est-ce que la constatation de son caractère apologétique peut apporter? Il ne s'agit pas d'un amoindrissement du dogme comme tel. Cependant, sa formulation est partielle ou même partielle, conformément aux propriétés du genre. Elle ne défend qu'un seul aspect de l'infalibilité de l'Eglise, en laissant les autres sans explication. Le dogme aurait été vu autrement, s'il s'était trouvé à l'intérieur d'un enseignement plus kérygmatisé sur l'infalibilité de l'Eglise¹⁶. L'Eglise peut donc compléter

¹⁵ „Le Pontife romain, lorsqu'il parle ex cathedra, c'est-à-dire lorsque, remplissant sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par toute l'Eglise, jouit, par l'assistance divine à lui promise en la personne de Saint Pierre, de cette infalibilité dont le divin Redempteur a voulu que fût pourvue son Eglise, lorsqu'elle définit la doctrine sur la foi et les mœurs. Par conséquent, ces définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Eglise”.

¹⁶ Comme dans *Gaudium et spes* n° 25. *Mysterium Ecclesiae*, op. cit., p. 664-70 suit la même ligne (l'infalibilité de l'Eglise et ensuite de son Magistère), mais son but demeure explicitement polémique.

cette thèse et la montrer d'un autre point de vue, dans un contexte plus profond et plus large.

De plus, la définition n'explique pas certains aspects de l'infaillibilité papale. Elle déclare que le pape jouit (*pollere* – jouir, avoir puissance) de l'infaillibilité de l'Eglise, mais la nature de cette transmission reste inconnue. La sorte de l'assistance divine n'est pas explicitée, non plus. Les passages du ch. 4 (DS 3069s) qui développent la définition, y ajoutent seulement: une exposition du fait que les papes dans leurs décisions se sont toujours consultés avec les évêques; une restriction qu'il ne s'agit pas de la publication de doctrines nouvelles par le pape, mais de doctrines fondées sur la Révélation; la citation de Lc 22,32 en faveur de l'assistance divine.

Dans cette situation nous connaissons le seul fait de l'infaillibilité avec ses traits formels et extérieurs – et non son essence ni son lien avec un contexte plus large. Quelle sorte de développement serait possible? Il faudrait encore examiner la dépendance de l'enseignement du pape par rapport à l'Eglise et aussi la nature de l'assistance et de l'inspiration promises à Pierre. En particulier, on pourrait tenir que le pape proclame solennellement ce qui est déjà reconnu dans l'Eglise, ce qui est déjà un objet de l'infaillibilité de l'Eglise. La définition n'exclue, en effet, que la nécessité de l'accord postérieur pour la décision papale; et selon la constitution (DS 3070) *Neque enim Petri successoribus Spiritus Sanctus promissus est, ut eo revelante novam doctrinam patefaceret, sed ut, eo assistente, traditam per apostolos revelationem, seu fidei depositum sancte custodirent et fideliter exponerent*¹⁷.

Dogmes „kérygmaticques”

A plusieurs reprises répètent les conciles les vérités essentielles de la foi, tirées de l'Écriture Sainte, de la tradition ancienne, des documents des conciles antérieurs. Le choix de thèmes et des formulations reflète la situation actuelle et le langage théologique de l'époque qui sert à une

¹⁷ „Ce n'est pas, en effet, pour publier sous sa Révélation une doctrine nouvelle, que le Saint-Esprit a été promis aux successeurs de Pierre, mais pour garder saintement et exposer fidèlement, avec son assistance, le dépôt de la foi ou la Révélation transmise par les Apôtres”. Cf. A ubert, *op. cit.*, p. 269ss, sur les motifs des pères du concile à propos de l'accord de l'Eglise. Cf. DS 3069 sur les consultations préalables, et aussi les circonstances des proclamations des deux dogmes sur la Vierge Marie.

présentation ordonnée des vérités traditionnelles et à leur application. Donc, la critique de l'enseignement de cette sorte se dirige plutôt contre sa forme que contre son contenu. Il s'agit, en effet, de la proclamation de thèses reconnues dans une forme nouvelle et actualisée.

On cite parfois une vérité traditionnelle dans un but polémique. La tradition peut être critiquée et ensuite défendue ce qui donne une nuance apologétique à l'enseignement kérygmatic. À cause des éléments du langage qui ont perdu l'actualité, certains textes dogmatiques tombent en oubli et on les remplace par d'autres.

D'autre part, en reprenant les dogmes des deux types précédents, on arrive à les transformer. Ils peuvent gagner une interprétation nouvelle et une forme plus élaborée. La doxologie et l'apologie entrent dans la kérygme, on les harmonise mieux avec la totalité de la foi (Vatican II l'a fait avec plusieurs thèses de Trente et de Vatican I).

On peut aussi interpréter le dogme kérygmatic comme une synthèse de l'enseignement ordinaire. Elle rassemble les motifs principaux de ce qui est constamment et couramment répété.

1. *Exemples généraux.* Une *confession*, bien qu'elle proclame la gloire de Dieu et qu'elle contienne des éléments polémiques, sert surtout à exprimer l'essence de la foi chrétienne. Le choix de thèses et de formulations n'ignore pas la situation de l'Eglise ni ses besoins. Je ne considère ici qu'une tendance des confessions plus modernes; le Credo nicéen ne se réduit pas à une kérygme actuelle. La forme de confession¹⁸ sert le plus souvent à la kérygme, mais elle dépasse ce genre.

L'enseignement moral offre aussi un bon exemple. Les mêmes commandements sont proclamés dans les sociétés différentes, si bien que le style de la morale chrétienne et la formulation des normes, dépendent beaucoup de l'époque. Les détails peuvent être polémiques, parce que les exigences maximalistes de l'éthique chrétienne rencontrent toujours une opposition.

2. *Canon de l'Écriture.* La composition du Canon a été généralement reconnue avant la Réforme. Le décret répète la liste traditionnelle (DS 1502s) et seulement le fait de la proclamer officiellement pourrait être interprété comme un fruit de l'attitude apologétique. L'opinion protestante (polémique en genre) a provoqué la dogmatisation de l'enseignement ancien, comme une défense des livres deutérocanoniques.

¹⁸ Cf. E. Schlínk, *op. cit.*, p. 260ss, 265ss.

La formulation de la décision est assez mesurée. Le canon d'exclusion (DS 1504) reconnaît tous les livres comme aussi saints et canoniques – les différences d'un autre point de vue demeurent donc possibles. Le problème de la langue est omis (autrement que dans le cas de la messe) et la Vulgate n'est citée qu'en qualité de la version qui contient tous les livres avec toutes les parties.

3. *Transsubstantiation*. La foi en la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie a été exprimée au Moyen Age à l'aide des notions aristotéliennes. A la phrase que le pain et le vin deviennent vraiment le corps et le sang du Christ, on ajoutait pour une plus grande exactitude qu'ils subissent la transsubstantiation. Cette thèse appartenait au discours théologique sur les sacrements (DS 802 – Latran IV, 860, 1352). Les polémiques officielles combattaient les doutes sur la présence réelle et non particulièrement à l'égard de cette notion (DS 700, 849, 1018, 1151ss, 1256).

Le concile de Trente a adopté la même attitude (DS 1641s, 1651s). En repondant à la polémique protestante (DS 1635), il a rappelé la foi en la présence réelle et vraie. La transsubstantiation, c'est un nom pour le changement qui résulte de la consécration: *Quae conversio convenienter et proprie a santa catholica Ecclesia transsubstantiatio est appellata* (DS 1642)¹⁹. Cette notion n'ajoute rien à la foi en la présence réelle, elle l'exprime seulement dans un certain langage qui pourrait être remplacé par un autre, plus convenable, bien que jusqu'ici les solutions proposées soient loin de gagner une unanimité („transsignification”, „transfinalization”).

Quelques conclusions

Les thèses de cet article ont un caractère assez hypothétique. L'examen des genres de dogmes se révèle être une tâche vaste et difficile. Dans le cadre relativement limité nous n'avons pu traiter en détail toutes les questions évoquées. Nous n'avons donc tenté que de signaler et de dégager le problème, et ensuite de proposer un projet provisoire de la solution.

Les documents dogmatiques transmettent les vérités de la foi de plusieurs manières, souvent d'une façon partielle ou d'un point de vue par-

¹⁹ „Ce changement, l'Eglise catholique l'a justement et exactement appelé transsubstantiation”.

ticulier. Avant que la pensée théologique se soit précisée dans un dogme, elle avait des traits des genres littéraires différents. Au fond de la définition dogmatique nous trouvons la doxologie, l'apologie, le kérygme actuelle. La diversité des genres des définitions dogmatiques résulte de leur genèse et elle se manifeste dans leur langage et dans la pensée théologique impliquée par le dogme.

Cela devrait rendre plus facile une coordination des enseignements des Eglises différentes. Ils ne sont pas nécessairement contradictoires, ils peuvent se compléter, si l'on considère leur sens propre et limité par le genre littéraire.

Cette approche n'ôte rien aux dogmes. Certes, elle modifie la notion de dogme en comparaison avec les intuitions courantes. Il paraît peut-être moins universel et absolu – mais en revanche il gagne une meilleure compréhension, donc aussi une plus grande crédibilité, et même un approfondissement du sens.

A première vue, constater une diversité des dogmes signifie les rendre plus amples. Or, c'est la contraire. Identifier le genre du dogme, c'est préciser son contenu. Une interprétation de tel ou tel dogme peut être modifiée ou même plus restreinte, ce qui est très important sur le plan oecuménique, mais à la fois elle devient plus précise et déterminée²⁰. On discerne plus nettement ce que le dogme dit de ce qu'il ne dit pas, et cela grâce à une identification du point de vue duquel la vérité a été formulée et du langage propre au genre du dogme en question.

Les résultats de cette sorte ont été déjà obtenus dans la théologie dogmatique, et notamment à l'aide de la méthode historique qui précise le sens des dogmes en identifiant l'intention des auteurs et le vrai contenu du texte dogmatique vus à la lumière de conceptions théologiques de l'époque et des circonstances actuelles. La recherche des genres littéraires des dogmes appartiendrait à la méthode historique dans le sens large, parce qu'elle profite de ses effets, mais elle introduit aussi un élément systématique²¹.

Les genres des dogmes demandent des méthodes diversifiées de recherche. La réflexion sur les dogmes doxologiques devrait profiter de l'approche caractéristique pour la théologie de la liturgie et de la prière:

²⁰ Cf. les exigences de *Mysterium Ecclesiae*, op. cit., p. 667.

²¹ Les fruits de l'hypothèse pourraient être comparés – toutes proportions gardées! – avec ceux de la théorie des genres littéraires appliquée à la Bible. Ils nous ont permis de mieux la comprendre au prix de la modification de certaines interprétations traditionnelles.

nous pouvons les interpréter un peu comme les textes liturgiques. Les dogmes apologétiques deviendraient le sujet privilégié de l'apologétique (définie comme une analyse scientifique des apologies²²). Les dogmes kérygmiques exigent des méthodes historiques appliquées à leur genèse et à leur langage, afin qu'on dégage mieux leur contenu et qu'on discerne mieux entre leur facteur constant et leur élément temporaire.

Une analyse du genre littéraire pourrait devenir un principe d'interprétation des dogmes. Les thèses dogmatiques particulières étaient souvent expliquées comme un fruit de l'attitude apologétique ou polémique. Les aspects doxologiques et kérygmiques des dogmes ne sont pas inconnus²³. Or, primo, ce ne sont pas les exceptions, mais les exemples d'une règle, et secundo, il ne s'agit pas de la seule genèse historique du dogme, au contraire, sa formule se révèle aussi être une sorte d'apologie, de doxologie ou de kérygme.

L'hypothèse des trois genres principaux de définitions dogmatiques trouve un appui dans l'histoire de l'Eglise catholique. Rien n'empêche de l'appliquer aussi aux documents dogmatiques d'autres Eglises. Les genres du dogme correspondent aux attitudes plus fondamentales à l'égard de la vérité (glorification, défense, enseignement). Par conséquent, ils devraient se manifester partout.

L'enseignement de l'Eglise orthodoxe fait l'usage des synthèses théologiques élaborées après la rupture dans le contexte byzantin (un élément kérygmique). L'Orthodoxie a beaucoup développé la théologie de l'icône (une approche doxologique). La thèse de *ex Patre solo* et les opinions sur le ministère papal et même sur les conciles ont un caractère nettement polémique. Dans les confessions protestantes les aspects polémiques (la négation de Rome et de sa théologie) et kérygmiques (la réponse chrétienne à certaines aspirations de l'époque) sont évidents. Les Eglises différentes et leurs théologiens devraient donc examiner les attitudes partiales qui se retrouvent à la base de leurs traditions particulières.

Michał WOJCIECHOWSKI

²² Cf. W. Kwiatkowski, *Apologetyka totalna*, t. I, Varsovie, 2 1962; T. Gogolewski, *Apologie der Apologetik*, *Collectanea Theologica*, t. 47, 1977, fasc. spec., p. 69-76.

²³ Cf. ex. E. Schlink, *op. cit.*, p. 267-73.